



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

2023-2024

Rapport sur les résultats ministériels

Commission civile d'examen et de traitement
des plaintes relatives à la GRC

L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique, des Institutions
démocratiques et des Affaires intergouvernementales

Canada

N° de cat. : PS75-7F-PDF
ISSN (ou ISBN) : 2561-2433

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2024

Ce document est accessible sur le site Web de la CCETP : <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>.

Ce document est offert en médias substituts sur demande.

Also available in English.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC en un coup d'œil

Un Rapport sur les résultats ministériels fournit un compte rendu des réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le [plan ministériel](#) connexe.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)

Principales priorités

Les principales priorités de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) en 2023-2024 étaient les suivantes :

- Renforcer le processus de traitement des plaintes du public
- Renforcer la capacité d'enquête et d'examen stratégique
- Accroître les activités de sensibilisation, d'information du public et de mobilisation

Faits saillants

En 2023-2024, le total des dépenses réelles (y compris les services internes) de la CCETP était de 15 794 533 \$ et le personnel équivalent temps plein total (y compris les services internes) était de 100. Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines de la CCETP, consultez la section [Dépenses et ressources humaines](#) du rapport complet.

Un résumé des réalisations du ministère en 2023-2024 selon son cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui permettent de mesurer les progrès menant vers l'atteinte de ces résultats.

Responsabilité essentielle : Examen indépendant de la GRC

- Dépenses réelles : 10 669 829 \$
- Ressources humaines réelles : 72

Résultats ministériels obtenus

- Plaintes du public traitées rapidement
 - Pourcentage des plaintes traitées dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP : 38 %
 - Pourcentage des examens achevés dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP : 33 %
- Enquêtes d'intérêt public et examens d'activités précises de la GRC effectués en temps opportun
 - Pourcentage de rapports intérimaires de la CCETP achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'une enquête d'intérêt public : 0 %
 - Pourcentage d'examens d'activités précises achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'un examen : 0 %

- Sensibilisation et confiance accrues du public à l'égard de la CCETP
 - Pourcentage de plaintes déposées directement auprès de la CCETP plutôt qu'à la GRC : 98 %
 - Augmentation en pourcentage de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes au cours d'une période de deux ans : S.O.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'[examen indépendant de la GRC](#) dans la section « Résultats : Nos réalisations » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Sur cette page

- [Message de la présidente](#)
- [Résultats : Nos réalisations](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Examen indépendant de la GRC](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

Message de la présidente



Michelaine Lahaie
Présidente de la CCETP

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Ce rapport donne un aperçu de nos réalisations, des défis rencontrés et des progrès accomplis dans l'exécution de notre mandat, qui consiste à assurer un examen civil indépendant de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Le nombre de plaintes déposées par des membres du public demeure élevé et poursuit sa tendance à la croissance. Bien que le financement de l'intégrité du programme ait permis de faire face à cette croissance, des améliorations au processus de réception des plaintes étaient encore nécessaires. La CCETP a entrepris un examen de son processus qui s'appuie sur les recommandations d'un examen précédent de Lean Six Sigma et met l'accent sur la rationalisation de l'analyse et de la prise de décisions associées au traitement des plaintes. Les résultats sont encourageants, et les premières indications montrent que le délai de traitement des plaintes est beaucoup plus court. En ce qui concerne l'incidence du projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, la CCETP continuera d'examiner son processus et de s'assurer qu'elle fournit ses services aux Canadiennes et Canadiens de la manière la plus efficace possible.

Les travaux visant à améliorer les processus opérationnels de la CCETP ont été étayés par des données. Au cours de l'exercice 2022-2023, la CCETP a créé un Groupe de la recherche et des données. Depuis sa création, ce groupe a fait le suivi des statistiques de la CCETP et s'est penché sur tous les fonds de données afin de cerner les sujets de préoccupation. Ce travail est essentiel au mandat actuel de la CCETP et deviendra encore plus important à mesure que la CCETP mettra en œuvre les changements prévus dans le nouveau mandat envisagé dans le projet de loi C-20.

Pour appuyer ses activités, la CCETP a investi dans son infrastructure de technologie de l'information en effectuant la transition initiale des services vers l'infonuagique. Cette décision a permis d'accroître les capacités de collaboration à l'échelle de la CCETP, de réduire le soutien technique et de faire facilement évoluer la CCETP pour assurer une croissance future. La CCETP poursuivra la transition de l'infrastructure existante vers l'infonuagique et cherche activement à remplacer son système vieillissant de gestion des cas, toujours en vue de tirer parti des technologies infonuagiques.

En conclusion, la CCETP demeure déterminée à assurer la reddition de comptes et la transparence au sein de la GRC grâce à un processus rigoureux de traitement des plaintes qui appuie les efforts visant à améliorer la conduite et le service des forces de l'ordre.

La présidente,

Michelaine Lahaie

Résultats : Nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle : Examen indépendant de la GRC
- Services internes

Responsabilité essentielle : Examen indépendant de la GRC

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités pangouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Le rôle fondamental de la CCETP consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées en toute équité et objectivité. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. De plus, la CCETP examine certaines activités de la GRC, rend compte aux provinces et aux territoires qui utilisent les services contractuels de la GRC, mène des projets de recherche, organise des activités de sensibilisation et d'éducation du public et fournit des observateurs indépendants aux fins d'enquêtes sur des incidents graves impliquant des membres de la GRC.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par la CCETP pour atteindre les résultats et les cibles relativement à l'examen indépendant de la GRC. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : Cibles et résultats relativement au traitement rapide des plaintes du public

Le tableau 1 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés au traitement rapide des plaintes du public.

Plaintes du public traitées rapidement

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des plaintes traitées dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP	80 %	Mars 2024	2021-2022 : 97 % 2022-2023 : 65 % 2023-2024 : 38 %
Pourcentage des examens achevés dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP	80 %	Mars 2024	2021-2022 : 43 % 2022-2023 : 38 % 2023-2024 : 33 %

Tableau 2 : Cibles et résultats relativement aux enquêtes d'intérêt public et examens d'activités précises effectués en temps opportun

Le tableau 2 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés aux enquêtes d'intérêt public et examens d'activités précises effectués en temps opportun.

Enquêtes d'intérêt public et examens d'activités précises de la GRC effectués en temps opportun

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage de rapports intérimaires de la CCETP achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'une enquête d'intérêt public	70 %	Mars 2024	2021-2022 : 0 % 2022-2023 : 0 % 2023-2024 : 0 %
Pourcentage d'examens d'activités précises achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'un examen	70 %	Mars 2024	2021-2022 : 0 % 2022-2023 : 0 % 2023-2024 : 0 %

Tableau 3 : Cibles et résultats relativement à la sensibilisation et à la confiance accrues du public à l'égard de la CCETP

Le tableau 3 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés à la sensibilisation et à la confiance accrues du public à l'égard de la CCETP.

Sensibilisation et confiance accrues du public à l'égard de la CCETP

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage de plaintes déposées directement auprès de la CCETP plutôt qu'à la GRC	60 %	Mars 2024	2021-2022 : 95 % 2022-2023 : 97 % 2023-2024 : 98 %
Augmentation en pourcentage de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes au cours d'une période de deux ans	S.O.*	S.O.*	S.O.*

*Remarque : Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles.

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de la CCETP figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à l'examen indépendant de la GRC en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le Plan ministériel de la CCETP pour l'exercice.

Plaintes du public traitées rapidement

La CCETP a reçu 4 500 plaintes du public au cours de l'exercice 2023-2024. De ce nombre, 3 157 plaintes ont été envoyées à la GRC pour enquête et 1 295 ne répondaient pas aux critères énoncés dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*. Quarante-huit plaintes étaient toujours en cours d'évaluation en fin d'exercice afin de déterminer si elles répondaient aux critères énoncés dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*.

En 2023-2024, la CCETP a reçu 263 nouvelles demandes d'examen de la part de personnes non satisfaites du traitement de leur plainte par la GRC. Parmi ces demandes, 22 ne répondaient pas aux critères d'examen. Au cours des examens, la CCETP a exigé la conduite d'une enquête plus approfondie concernant huit examens. La CCETP a publié 246 rapports d'examen cette année. Parmi ces rapports, 146 étaient des rapports finaux, 42 étaient des rapports intérimaires et 55 étaient des rapports finaux après la réponse du commissaire. Les rapports finaux après la réponse du commissaire comprenaient 381 conclusions (212 étaient défavorables) et 184 recommandations à la GRC. En réponse aux rapports d'examen de la CCETP, la GRC a accepté 96 % des conclusions défavorables et 85 % des recommandations.

De plus, au cours de la dernière année, la CCETP a tiré parti des recommandations d'un examen Lean Six Sigma visant à améliorer encore le traitement et la prise de décisions associés à la réception des plaintes, ainsi qu'à entreprendre une vérification complète des plaintes dans le Système de gestion des cas. Les deux activités ont eu une incidence considérable sur le respect par la CCETP de sa norme de service relative à la transmission des plaintes à la GRC dans les délais de la norme de service de 10 jours. Selon les premières indications, les changements apportés au processus ont affiché une amélioration, et la vérification a examiné 1 500 dossiers de plaintes remontant à 2019. De ce nombre, 90 plaintes ont été envoyées à la GRC et 400 ont été refusées, car elles ne répondaient pas aux critères énoncés dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*.

Résultats obtenus

- Pourcentage des plaintes traitées dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP : 38 %
- Pourcentage des examens achevés dans les délais prévus par les normes de service de la CCETP : 33 %

Enquêtes d'intérêt public et examens d'activités précises de la GRC effectués en temps opportun

En plus d'accepter les plaintes du public concernant la conduite en service des membres de la GRC et l'examen de l'enquête de la GRC si la personne n'est pas satisfaite du traitement de sa plainte par la GRC, la CCETP dispose de deux pouvoirs étendus qui permettent de veiller à ce que la GRC rende des comptes au public : elle peut déposer une plainte et elle peut procéder à des examens systémiques des activités de la GRC.

Si la personne qui occupe la présidence estime qu'il existe des motifs raisonnables d'enquêter sur la conduite d'un ou de plusieurs membres de la GRC, elle peut déposer une plainte. Comme dans le cas d'une plainte déposée par un membre du public, ces plaintes sont généralement transmises à la GRC pour enquête. Toutefois, si la personne qui occupe la présidence détermine qu'il n'est pas dans l'intérêt du public que la GRC enquête sur une plainte, la CCETP peut mener l'enquête elle-même. Cela s'applique également aux plaintes déposées par des membres du public.

Deux enquêtes sont en cours sur de telles plaintes. En novembre 2022, la présidente a déposé une plainte concernant l'arrestation et la détention d'une jeune personne neuroatypique par des membres de la GRC en Alberta. L'enquête de la GRC a été suspendue pendant que l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave de l'Alberta menait une enquête criminelle sur la conduite des membres de la GRC. Aucune accusation criminelle n'a été portée contre les agents en cause, et la GRC a repris l'enquête à la fin de l'exercice. En juin 2022, la CCETP a déposé une plainte concernant le traitement par la GRC de l'agression sexuelle et des menaces à la sécurité à l'égard de M^{me} Susan Butlin, de Bayhead, en Nouvelle-Écosse. La CCETP a interrogé 36 témoins et recueilli plus de 20 000 pages de preuves documentaires. Elle examine et analyse actuellement les preuves recueillies et prépare son rapport sur l'affaire.

La CCETP a le pouvoir de procéder à des examens d'activités précises de la GRC pour s'assurer qu'elles sont conformes aux lois, règlements, directives ministérielles ou politiques, procédures ou lignes directrices de la GRC. Deux enquêtes systémiques sont en cours.

En mars 2023, la CCETP a entamé une enquête systémique sur la structure de gouvernance et de commandement du Groupe d'intervention pour la sécurité de la collectivité et l'industrie (GISCI) de la Division « E » de la GRC, ainsi que sur l'évaluation de la question de savoir si les opérations du GISCI ont été menées conformément aux normes juridiques, aux exigences des politiques et aux pratiques exemplaires. Bien que les retards dans la réception des documents pertinents se soient poursuivis tout au long de 2023, des améliorations ont été apportées et les enquêtes progressent. À ce jour, la CCETP a reçu et analyse des milliers de documents ainsi que plus de 17 000 vidéos et images.

Elle a lancé un examen systémique en août 2022 pour examiner le traitement par la GRC du processus de traitement des plaintes du public au Nunavut. L'enquête est terminée et le rapport est en cours de rédaction. L'enquête comprenait le recensement, l'obtention et l'examen des dossiers, rapports, politiques et documents de formation pertinents de la GRC. Des entrevues ont été menées auprès des membres de la GRC qui participent au processus de traitement des plaintes du public au Nunavut, du personnel de la GRC à la Direction générale, et des personnes du Nunavut qui connaissent bien le processus de traitement des plaintes du public. En plus d'examiner tous les dossiers de plaintes du Nunavut depuis 2018, la CCETP a conclu un contrat avec NVision Insight Group pour mener des recherches communautaires qualitatives dans le cadre de l'examen, assurant la représentation des Inuits et de la communauté dans le processus de recherche qualitative.

Résultats obtenus

- Pourcentage de rapports intérimaires de la CCETP achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'une enquête d'intérêt public : 0 %
- Pourcentage d'examens d'activités précises achevés dans l'année qui a suivi le lancement d'un examen : 0 %

Sensibilisation et confiance accrues du public à l'égard de la CCETP

En 2023-2024, la CCETP a reçu 4 500 plaintes du public, ce qui représente une augmentation continue du nombre de plaintes reçues depuis 2020-2021 :

- 2022-2023 : 4 022
- 2021-2022 : 3 938
- 2020-2021 : 3 361

Parmi les plaintes reçues, 3 157 plaintes ont été envoyées à la GRC pour enquête, 1 295 ne répondaient pas aux critères énoncés à la partie VII de la *Loi sur la GRC* et 48 étaient toujours en cours d'évaluation à la fin de l'exercice.

Sur les 4 500 plaintes du public déposées, 98 % l'ont été directement auprès de la CCETP et 2 % l'ont été auprès de la GRC.

La CCETP n'a pas été en mesure de tirer parti des sondages actuels de la GRC ou d'autres sondages du gouvernement du Canada pour mesurer la confiance du public dans le processus de traitement des plaintes. Les ressources limitées empêchent la CCETP de mener ce type de recherche à elle seule. Il n'est pas possible d'attribuer directement l'augmentation continue du nombre de plaintes déposées à une hausse de la confiance du public dans le processus de traitement des plaintes; ainsi, la CCETP réévaluera la mesure de la confiance du public à mesure qu'elle se prépare aux répercussions possibles du projet de loi C-20.

Résultats obtenus

- Pourcentage de plaintes déposées directement auprès de la CCETP plutôt qu'à la GRC : 98 %
- Augmentation en pourcentage de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes au cours d'une période de deux ans : S.O.

Principaux risques

L'augmentation d'une année à l'autre du nombre de plaintes et de demandes d'examen émanant du public continue de mettre à l'épreuve les ressources et la capacité de la CCETP de respecter les normes de service. Bien qu'elle bénéficie du financement de l'intégrité de programme, la CCETP a également lancé des activités visant à améliorer les processus et cherche un nouveau système de gestion des cas pour faciliter et améliorer le traitement des plaintes, des examens et des enquêtes.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 4 : Aperçu des ressources requises pour l'examen indépendant de la GRC

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	10 581 686 \$	10 669 829 \$
Équivalents temps plein	77	72

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la CCETP se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes Plus

La CCETP intègre l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) à l'élaboration et à l'exécution de ses programmes. Par exemple, l'ACS Plus montre que certaines communautés, comme les Autochtones et les communautés racisées, ainsi que les collectivités éloignées, sont plus à risque de connaître des obstacles quand ils tentent d'accéder aux services de la CCETP. Cette constatation a donné lieu à l'examen systémique en cours du processus de traitement des plaintes du public au Nunavut. La CCETP continue d'examiner ses services et processus à la fois sous l'angle de l'ACS Plus et de l'accessibilité afin de s'assurer que tout le monde a accès au processus de traitement des plaintes du public.

Projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires (continue de progresser dans le processus législatif)

La Loi exigera que les rapports annuels futurs comprennent « toute donnée concernant les plaignants, notamment toute donnée ventilée fondée sur la race, sous une forme qui ne permet pas d'associer les données obtenues d'une personne identifiable à celle-ci ». La CCETP continue de moderniser ses systèmes d'information afin de permettre la collecte des données nécessaires pour appuyer les exigences actuelles et futures en matière de rapports. La collecte et l'analyse de données ventilées aideront à faire en sorte que les politiques et les processus de la CCETP profitent à toutes les collectivités desservies.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Les organismes de surveillance tels que la CCETP jouent un rôle essentiel pour assurer la responsabilisation et la transparence au sein des institutions du secteur public, en particulier dans le traitement des plaintes et des griefs du public. Alors que les sociétés s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, la CCETP joue un rôle dans la promotion de la justice, la réduction des inégalités et le renforcement des institutions. La CCETP a contribué à la réalisation de plusieurs ODD clés dans le cadre de son mandat de traitement des plaintes contre la GRC :

- Égalité entre les sexes (objectif 5) : La CCETP a traité les plaintes liées à la discrimination ou à la violence fondée sur le genre, ce qui a appuyé l'objectif 5. Elle a notamment veillé à traiter les plaintes liées aux questions de genre avec tact et efficacité.
- Inégalités réduites (objectif 10) : En traitant les plaintes et les griefs des membres de groupes marginalisés ou vulnérables, la CCETP a contribué à réduire les inégalités. Elle a notamment veillé à ce que toutes les personnes aient un accès égal à la justice et soient traitées équitablement par les organismes du secteur public.
- Paix, justice et institutions efficaces (objectif 16) : La CCETP a joué un rôle essentiel dans la promotion d'une institution efficace et responsable qui respecte la primauté du droit et les droits de la personne en assurant la transparence, la responsabilisation et l'équité dans le traitement des plaintes contre la GRC. Ces efforts favorisent la confiance dans les institutions et l'accès à la justice pour tous. De plus, en répondant aux plaintes de manière impartiale et inclusive, la CCETP a contribué à la mise en place d'institutions adaptées et inclusives à l'échelle locale et nationale.

- Partenariats pour la réalisation des objectifs (objectif 17) : La CCETP a collaboré avec d'autres organismes de surveillance, des organisations de la société civile et des partenaires pour mettre en commun les pratiques exemplaires, renforcer les mécanismes de responsabilisation et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance à l'échelle mondiale.

La CCETP sert de pierre angulaire pour favoriser la responsabilisation, la promotion de la justice et l'avancement des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. En traitant efficacement les griefs, en favorisant la transparence et en collaborant avec les intervenants, la CCETP assure non seulement l'intégrité des institutions du secteur public, mais contribue également de manière significative à la création de sociétés inclusives où chacun a un accès égal à la justice et à un traitement équitable. Alors que nous continuons à poursuivre les ODD, les organes de surveillance comme la CCETP continuent de jouer un rôle indispensable pour protéger les droits de la personne, promouvoir la bonne gouvernance et bâtir des communautés résilientes en vue d'un avenir durable.

La CCETP a publié sa propre Stratégie ministérielle de développement durable; elle représente le [Cadre d'indicateurs canadien lié aux objectifs de développement durable](#) et met en valeur les principales activités qui font avancer la réalisation de ces objectifs. Outre l'apport de la responsabilité essentielle de la CCETP, la prise de certaines mesures prévues permet de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Inégalités réduites (Objectif 10) : Les employés participent à des ateliers et à des séances de formation sur des questions autochtones, notamment :
 - Application de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act* (loi sur la Déclaration sur les droits des peuples autochtones) de la Colombie-Britannique;
 - Formation de sensibilisation aux cultures;
 - Cours en ligne par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada.
- Consommation et production responsables (Objectif 12) : Formation obligatoire afin de veiller à ce que tous les employés de la CCETP qui participent à l'achat de biens et de services suivent la formation sur les achats écologiques.
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (Objectif 13) : Formation sur les changements climatiques donnée à tous les employés de la CCETP (p. ex. calcul de l'empreinte carbone concernant les déplacements en direction et en provenance du bureau).

Plus de renseignements sur l'apport de la CCETP au plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre page sur la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

Dans le cadre de ses efforts continus pour tenir la GRC responsable de ses activités et de la conduite de ses membres, la CCETP a examiné les données sur les plaintes existantes du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 afin de recenser les membres de la GRC qui ont fait l'objet de plusieurs plaintes.

Elle a effectué une analyse qualitative sur les membres qui ont fait l'objet d'au moins cinq plaintes au cours de la période.

À l'avenir, la CCETP prévoit d'envoyer chaque année à la GRC une liste actualisée des membres ayant fait l'objet d'au moins cinq plaintes sur une période de cinq ans, à des fins de sensibilisation et de prise des mesures jugées nécessaires.

Répertoire des programmes

L'examen indépendant de la GRC est appuyé par les programmes suivants :

- Plaintes du public
- Enquêtes
- Sensibilisation du public

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour l'examen indépendant de la GRC se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- service de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par la CCETP pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

En tant que micro-organisme, la CCETP ne possède pas toutes les catégories de services internes. Néanmoins, les services internes de la CCETP jouent un rôle crucial à l'appui de sa mission de veiller à l'examen équitable et impartial des plaintes du public. Elle s'acquitte de cette mission grâce à ses services de communications, à ses services juridiques, à ses services de gestion des ressources humaines, à ses services de gestion des finances, à ses services de gestion de l'information et à ses services de gestion des technologies de l'information.

Pour appuyer ses activités, la CCETP a investi dans son infrastructure de technologie de l'information en effectuant la transition des services vers l'infonuagique. Cette décision a permis d'accroître les capacités de collaboration à l'échelle de la CCETP, de réduire le soutien technique et de faire facilement évoluer la CCETP pour assurer une croissance future. La CCETP poursuivra la transition de l'infrastructure existante vers l'infrastructure infonuagique. De plus, elle cherche activement à remplacer son système vieillissant de gestion de cas, toujours en vue de tirer parti des technologies infonuagiques.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 5: Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	5 697 831 \$	5 124 704 \$
Équivalents temps plein	33	28

Des [renseignements exhaustifs sur les ressources financières et les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de la CCETP se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici à la fin de l'exercice 2024-2025.

La CCETP est une organisation faisant partie de la phase 3 qui vise à atteindre l'objectif minimum de 5 % d'ici à la fin de l'exercice 2024-2025.

À cette fin, la CCETP continuera de tirer parti de son plan d'approvisionnement auprès des Autochtones et de le peaufiner. La CCETP s'efforcera de créer des possibilités économiques accrues pour les entreprises autochtones par l'intermédiaire de sa fonction d'approvisionnement en demandant aux propriétaires d'entreprise et aux responsables de projet de consulter le Répertoire des entreprises autochtones lorsqu'ils effectuent une étude de marché pour leurs besoins opérationnels respectifs. Dans la mesure du possible, il faudrait retenir les services d'une entreprise autochtone.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

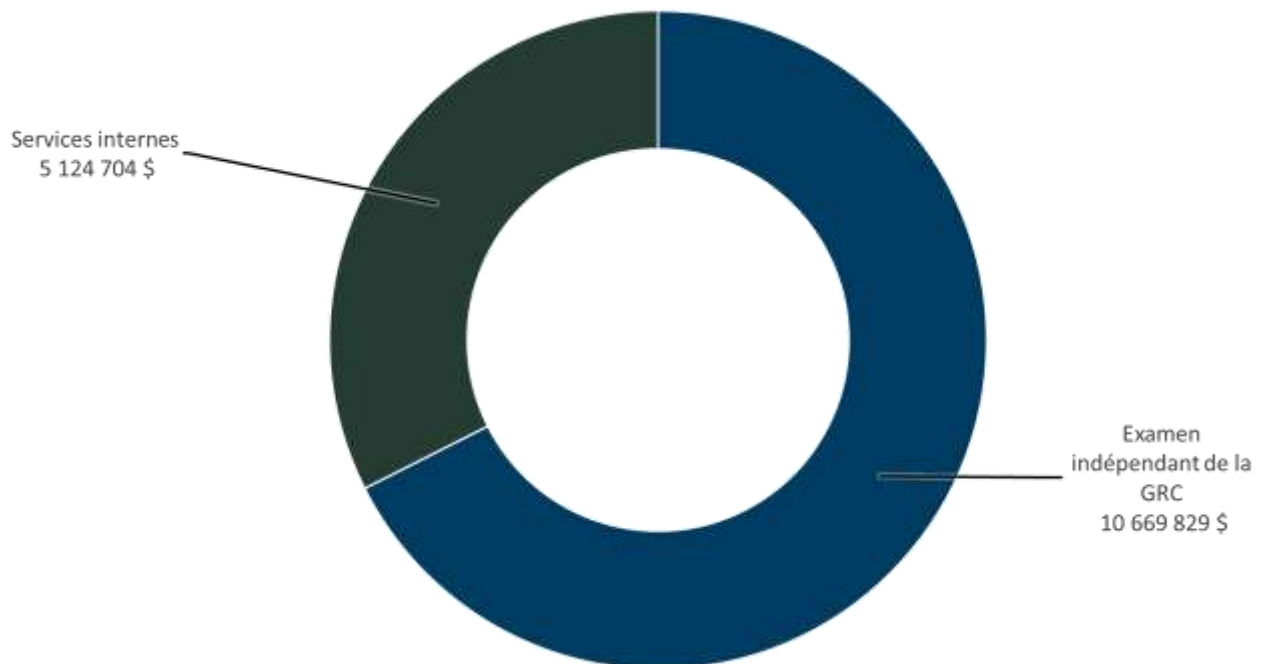
- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles de la CCETP de 2021-2022 à 2026-2027.

Graphique 1 : Dépenses réelles par responsabilité essentielle en 2023-2024

Le graphique 1 montre les dépenses engagées par la CCETP en 2023-2024 pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.



Version texte du graphique 1

En 2023-2024, la CCETP a dépensé 10 669 829 \$ pour la responsabilité essentielle relative à l'examen indépendant de la GRC et 5 124 704 \$ pour ses services internes.

Analyse des dépenses réelles par responsabilité essentielle

La CCETP a augmenté ses dépenses réelles par responsabilité essentielle en 2023-2024. Cette hausse découle directement de l'augmentation de ses affectations annuelles aux ressources annuelles demandées dans le cadre d'une demande de financement pour l'intégrité des programmes approuvée l'année précédente.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 6: Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 6 indique la somme d'argent dépensée par la CCETP au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2023-2024	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Examen indépendant de la GRC	10 045 719 \$	11 279 901 \$	• 2021-2022 : 6 369 451 \$ • 2022-2023 : 8 074 291 \$ • 2023-2024 : 10 669 829 \$
Total partiel	10 045 719 \$	11 279 901 \$	25 113 571 \$
Services internes	5 661 334 \$	5 759 030 \$	• 2021-2022 : 4 161 184 \$ • 2022-2023 : 4 405 370 \$ • 2023-2024 : 5 124 703 \$
Total	15 707 053 \$	17 038 931 \$	38 804 828 \$

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation des dépenses au cours des trois derniers exercices est principalement attribuable au financement pour l'intégrité des programmes reçu dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2022-2023. Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 7: Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 7 indique la somme d'argent que la CCETP prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027
Examen indépendant de la GRC	10 581 686 \$	10 622 841 \$	10 629 884 \$
Total partiel	10 581 686 \$	10 622 841 \$	10 629 884 \$
Services internes	5 697 831 \$	5 719 991 \$	5 723 784 \$
Total	16 279 517 \$	16 342 832 \$	16 353 668 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Le projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, permettrait à la CCETP d'assumer le mandat supplémentaire des plaintes déposées contre l'Agence des services frontaliers du Canada. Le plan susmentionné changera si le projet de loi reçoit la sanction royale, et en fonction de sa date d'entrée en vigueur.

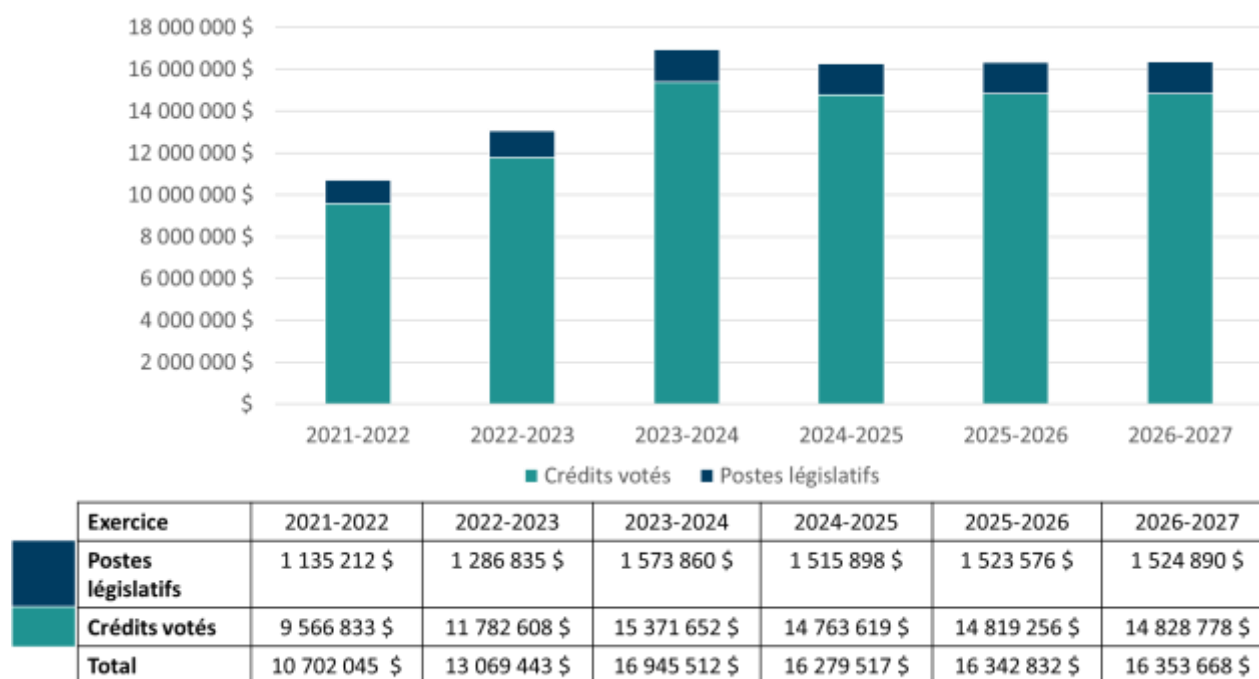
Des [renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif de la CCETP par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 2 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 2 résume le financement voté et législatif de la CCETP pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.



Version texte du graphique 2

Ce graphique à barres illustre la tendance des dépenses financières de la CCETP de 2021-2022 à 2026-2027.

L'axe des Y montre un montant en dollars allant de 0 \$ à 18 000 000 \$. L'axe des X montre les exercices allant de 2021-2022 à 2026-2027.

Exercices	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2021-2022	1 135 212 \$	9 566 833 \$	10 702 045 \$
2022-2023	1 286 835 \$	11 782 608 \$	13 069 443 \$
2023-2024	1 573 860 \$	15 371 652 \$	16 945 512 \$
2024-2025	1 515 898 \$	14 763 619 \$	16 279 517 \$
2025-2026	1 523 576 \$	14 819 256 \$	16 342 832 \$
2026-2027	1 524 890 \$	14 828 778 \$	16 353 668 \$

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Les écarts de financement entre l'exercice 2021-2022, l'exercice 2022-2023 et l'exercice en cours sont principalement attribuables au financement pour l'intégrité des programmes reçu dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2022-2023 et aux rajustements de rémunération découlant des conventions collectives ratifiées.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de la CCETP, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

Faits saillants des états financiers

Les [états financiers complets](#) de la CCETP (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont publiés en ligne.

Tableau 8 : État condensé des résultats (non audité) terminé le 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 8 résume les charges et les revenus pour 2023-2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats prévus 2023-2024	Différence (résultats réels moins prévus)
Total des charges	17 480 728 \$	17 592 103 \$	(111 375 \$)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	17 480 728 \$	17 592 103 \$	(111 375 \$)

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2023-2024 proviennent de l'[état des résultats prospectif et des notes de 2023 2024](#) de la CCETP.

Tableau 9 : État condensé des résultats (non audité) terminé le 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 9 résume les charges et les revenus réels affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers	Résultats réels 2023-2024	Résultats réels 2022-2023	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total des charges	17 480 728 \$	13 935 773 \$	3 544 955 \$
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	17 480 728 \$	13 935 773 \$	3 544 955 \$

Tableau 10 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 10 fournit un résumé des passifs (ce qu'elle doit) et des actifs (ce qu'elle possède) de la CCETP, qui aident à déterminer sa capacité à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023-2024)	Exercice précédent (2022-2023)	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total du passif net	2 071 096 \$	1 856 781 \$	214 315 \$
Total des actifs financiers nets	1 283 042 \$	1 112 898 \$	170 144 \$
Dette nette du ministère	788 055 \$	743 883 \$	44 172 \$
Total des actifs non financiers	155 287 \$	95 709 \$	59 578 \$
Situation financière nette du ministère	(632 767 \$)	(648 174 \$)	15 407 \$

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de la CCETP pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.

Tableau 11 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 11 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, lesquels sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de la CCETP pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024
Examen indépendant de la GRC	54	59	72
Total partiel	54	59	72
Services internes	20	22	28
Total	74	81	100

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

La CCETP a reçu une augmentation annuelle du financement au cours de l'exercice 2022-2023, dont l'incidence lui a permis d'accroître ses ressources humaines afin de faire face au volume et à la portée en croissance des plaintes et des examens.

Tableau 12 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 12 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein réels, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de la CCETP au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des ressources humaines à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027
Examen indépendant de la GRC	77	77	77
Total partiel	77	77	77
Services internes	33	33	33
Total	110	110	110

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Le projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, permettrait à la CCETP d'assumer le mandat supplémentaire des plaintes déposées contre l'Agence des services frontaliers du Canada. Le plan susmentionné changera si le projet de loi reçoit la sanction royale, et en fonction de sa date d'entrée en vigueur.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre compétent : L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député

Administratrice générale : Michelaine Lahaie, présidente

Portefeuille ministériel : Sécurité publique Canada

Instrument(s) habilitant(s) : [*Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*](#)

Année de constitution ou de création : 2014

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

C. P. 1722, succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 0B3

Télécopieur : 1-613-952-8045

Courriel : Media@crcc-ccetp.gc.ca

Site(s) Web : <https://www.crcc-ccetp.gc.ca/fr>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de la CCETP :

- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)
- [Programme à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA+])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier

les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons ont été dégagées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.